



Exercice illégal de la médecine ?

Par **mathias**, le **12/01/2012** à **16:10**

Bonjour,rnrnJe souhaite ouvrir un laboratoire de prothèse dentaire pour effectuer des réparations sur appareil résine.rnDans le même cadre que le "bar à sourire" si je ne met pas les mains dans la bouche du patient, puis je effectuer cet acte sans risquer une procédure pour exercice illégal de la médecine?rnJe suis titulaire d'un brevet technique de maîtrise en prothèse dentaire.rnrnMerci pour votre aide,rnCordialement mathias.

Par **pat76**, le **12/01/2012** à **19:31**

BonjourrrnrnPeut être serait-il opportun de poser la question au Conseil de l'Ordre des médecins?